

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 029-200067197-20221220-2022083-DE

<b>DEPARTEMENT DU FINISTERE</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>MONTS D'ARREE</b> <b>COMMUNAUTE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Réunion ordinaire du 20 décembre 2022</b>
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
<b>31</b>	<b>22 + 6 pouvoirs</b>	<b>08 décembre 2022</b>	<b>09 décembre 2022</b>

N° délibération	Objet
<b>2022-083</b>	<b>Redevance collecte des déchets ménagers et composteurs – tarifs année 2023</b>

Le vingt décembre 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Barbara PERRON

**BOLAZEC :** Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR :**

**BRASPARTS :** Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H

**BRENNILIS :** Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT :** Gérard TOSSER, Marc QUEMENER

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET :** Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

**Absents excusés :** Éric PRIGENT, Claude MOREL, Christophe DANIEL

**Secrétaire de séance :** Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la commission Déchets ménagers et Voirie a préparé lors de sa réunion du 08 décembre 2022 une proposition de tarifs de la redevance de collecte des déchets ménagers et de vente de composteurs. Il n'y a pas d'évolution, les tarifs restent identiques à ceux votés en juin 2022.

Les tarifs proposés sont définis dans le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 029-200067197-20221220-2022083-DE

Catégories	Tarifs 2023
Foyers (2 personnes et plus)	218 €
Personne seule	118 €
Gîtes	118 €
4 gîtes et plus	470 €
Résidences secondaires	150 €
Cantines scolaires < 50 rationnaires	403 €
Cantines scolaires 50 à 100 rationnaires	668 €
Très petits producteurs : Professions libérales :(infirmiers, kiné, médecins) Chambres d'hôtes, artisans	106 €
Petits producteurs : Bars, petites restaurations, petits commerces alimentaires, garages, associations, et autres commerces (ex bijouterie,)	136 €
Moyens commerces alimentaires et restauration	334 €
Gros commerces alimentaires et gros restaurants, hôtels restaurants, restaurant avec hébergements multiples	761 €
Très gros producteurs de déchets (facturation à la tonne)	318 €
Part communale par habitant	3 €
Composteur 300 litres	30 €
Composteur 600 litres	40 €

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les tarifs proposés

Adopté à l'unanimité par l'assemblée

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 21 décembre 2022